



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

DELIBERATION N° 60/2024/CACL

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT DU DISPOSITIF CADRE D'AIDE A L'ACHAT POUR LE VELO SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL POUR 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 7

Nombre de Conseillers Présents : 35
Date de la convocation : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DU-BOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine

PROCURATIONS : **BAFAU Serge** a donné procuration à TORVIC Eliodore - **Daniel CASTOR** a donné procuration à GRISET KHAN Farah – **DAOUDI Yahya** a donné procuration à Anne-Michèle ROBINSON – **Chester LEONCE** a donné procuration à Nestor GOVINDIN - **Sandra TROCHIMARA** a donné procuration à Serge SMOCK – **Sandrine JACQUES** a donné procuration à Jean-Philippe CHAMBRIER – **AZER Monique** donne procuration à SIGER Corinne

ÉTAIENT ABSENTS : DELAR Seedna – Corinne DIMANCHE – EPAILLY Eugène – FAUBERT Christian – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – ADELSON Gilles

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire CHINON

42 POUR	BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor - GRISSET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène - PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia – COLIN Nadine – JEAN Elaine - BAFAU Serge - Daniel CASTOR – DAOUDI Yahya – Chester LEONCE - Sandra TROCHIMARA– Sandrine JACQUES – AZER Monique -
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CAACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Mobilité réunie en séance le jeudi 18 avril 2024 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le lundi 22 avril 2024 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 24 avril 2024 ;

Entendu le **Rapport N°60/2024/CAACL** relatif à l'approbation du dispositif cadre d'aide à l'achat pour le vélo sur le territoire de la CAACL pour 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N°60/2024/CACL relatif à l'approbation du dispositif cadre d'aide à l'achat pour le vélo sur le territoire de la CACL pour 2024.

ARTICLE 2

D'approuver la relance du dispositif d'aide à l'achat pour le vélo sur le territoire de la CACL au titre de l'année 2024.

ARTICLE 3

D'approuver le montant estimatif de l'enveloppe dédiée au dispositif à hauteur de **160 000€** au titre de l'année 2024.

ARTICLE 4

D'approuver les aides suivantes en fonction des catégories de vélo au titre de l'année 2024 :

Type de vélo	Montant aide à l'achat (*)
Vélo classique Enfant	100 €
Vélo classique Adulte	300 €
Vélo à assistance électrique	600 €
Vélo cargo, longtail	1 000 €

(*) Montant plafonné à hauteur de 50% du coût du vélo

ARTICLE 5

D'approuver les modalités suivantes pour l'octroi de ces aides :

- ⚙ **Ne pas avoir été bénéficiaire du dispositif d'aide en 2022 et 2023**
- ⚙ **Limiter le nombre d'aides par foyer à 1 vélo**
- ⚙ Les bénéficiaires doivent obligatoirement habiter l'une des six communes de la CACL
- ⚙ Les vélos concernés ne sont que des vélos neufs achetés chez les vélocistes référencés au titre de l'année 2023
- ⚙ **Le dispositif ne concerne pas l'achat de vélo de course, ni de draisienne ou autre véhicules à 2 roues**
- ⚙ Les bénéficiaires ne doivent pas revendre le vélo subventionné un an suivant l'achat sous peine de devoir restituer l'aide à la CACL
- ⚙ Les bénéficiaires s'engagent à faire un usage régulier du vélo subventionné par la CACL.

ARTICLE 6

D'autoriser le Président à signer les conventions avec les vélocistes du territoire de la CACL qui souhaitent être référencés dans le cadre de ce dispositif et dont le matériel est conforme aux exigences de la collectivité.

ARTICLE 7

De décider d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur le chapitre 65/ article 65888/ Fonction 87.

ARTICLE 8

D'autoriser le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,

Le vendredi 26 avril 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK